

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 2

Artikel: Les brigands du Jorat
Autor: Martignier / Crousaz, de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Une revue à Moudon il y a trente ans.

Le tableau d'une revue à Moudon, il y a quelque trente ans, tel que le dépeint le vénérable commandant B., intéressera sans doute nos lecteurs. Il faudrait, — ce qui n'est pas possible, — pour être complet, rendre l'humour et le ton avec lesquels l'excellent commandant raconte cet épisode important de la vie militaire de l'époque.

Les troupes qui prenaient part à la revue comprenaient les hommes d'une partie du district de Moudon et ceux du district d'Oron. Elles se réunissaient à cinq heures du matin, *au picolon*, sur la place du collège, puis se rendaient, tambour battant, musique en tête, sur la place d'armes.

Passons sous silence les préliminaires, l'apéritif, etc. A neuf heures précises, le bataillon est déployé sur deux lignes, l'élite et la réserve. M. le Préfet passe rapidement l'inspection d'un air satisfait. L'opération terminée, il se retire à l'écart pour *ruminer* son discours, entouré de son état-major, formé du médecin, du quartier-maitre et... de son huissier.

Le commandant d'arrondissement tire sa montre et constate que l'heure avance. Le commandant B., de St Légier, veut alors faire former le bataillon *carré face en dedans*, — ce qui n'est pas une petite affaire, — mais sa jument se rebiffe et le fait cavalcader du bas de la place en ville, au risque de le jeter à terre, tant et si bien qu'il est obligé de descendre et d'aller se réconforter. Il fait dire à son adjudant (*tout frais moulu*, et qui ne portait pas comme les adjudants et officiers d'aujourd'hui des bottes et des éperons, mais simplement des guêtons) de prendre le comman-

dement du bataillon. Ce pauvre aide-major, tout ému d'un tel honneur, tire son *coupe-choux*, — qui n'était certes pas un sabre traînant, mais un simple *coupe-choux*, — et commande :

« Bataillon ! garde à vous !... A distance de pétot, serrez la colonne !... Pour former le carré, face en dedans, 1^{re} division, demi-tour droite !... 2^{me}, 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} divisions pelotonnés impairs à droite et par file à gauche; pelotonnés pairs, à gauche et par file à droite, maaârche !... 6^{me} division, serrez ! »

Pendant ce temps, la musique, les tambours et le petit état-major se *faufilent* au milieu du carré. On ne connaît plus ça aujourd'hui.

Puis le commandant d'arrondissement s'avance, tire son sabre : « Bataillon ! Portez armes !... Messieurs les officiers qui ont fait mutation dans l'année, avancez ! »

Messieurs les officiers s'avancent et se placent sur un rang.

Le commandant ordonne au tambour-major de faire battre un ban : « Tambours, garde à vous ! Un ban de revue ! »

Plan, plan, plan, plan, — plan, plan, plan, plan, — rrrrrrran, plan, plan, plan, plan !

Voilà-t-il pas qu'un tambour fait un *plan de trop* ! « B... d'imbécile ! clame le tambour-major, on voit bien que tu n'as pas été à l'école du tambour-major C., sous la haute direction du capitaine M. ! »

Le ban battu, le commandant d'arrondissement déroule sa liste et annonce les mutations; puis s'adressant à la troupe, en lui présentant les officiers : « Vous les respecterez, vous leur-z-obéirez, rez, conformément aux lois et règlements mili-

taires, d'après les grades à eux conférés par le Conseil d'Etat. »

Les officiers saluent et la musique joue un *rigodon*. — Dans ce temps là, il y avait une excellente musique, avec Daniel B., de la Fleur-de-Lys, pour chef :

« Musique, attention ! le n° 100 ! jouez le n° 100 ! » toi, Jean, va doucement, ne souffle pas trop fort; et toi, David, pas trop fort non plus avec ta grosse caisse. »

Quand la musique a fini de jouer, il s'agit de rompre le carré :

« Bataillon ! pour rompre le carré !... 1^{re} division, demi-tour droite ! 2^{me}, 3^{me}, 4^{me}, 5^{me} divisions, pelotonnés impairs à gauche et par file à droite; — pelotonnés pairs à droite et par file à gauche !... — 6^{me} division, demi-tour droite, — quinze pas en avant, maaârche !!! »

Tout le monde bouge, mais cette 6^{me}, composée de voltigeurs qui avaient soif, va trop vite et trop loin. Alors J. P., de Bussy, leur crie : « O ! Ah... Chasseu, io diable ala-vol... »

La troupe se reforme tant bien que mal. Les cantines fument, les filles arrivent tout enrubaillées.

C'est à ce moment que s'effectue une opération délicate :

« En faisceaux, armes !... Sac à terre !... Prenez les pantalons blancs ! »

La troupe qui, jusqu'à ce moment, a manœuvré en pantalon bleu, se retire discrètement dans les buissons et change de pantalon.

Les demoiselles font naturellement demi-tour pour quelques instants.

Enfin les pantalons bleus sont réduits.

petit village, mais on refusa de nous y héberger. Alors nous louâmes un gars qui nous montra le chemin à travers la forêt, et nous atteignimes, au milieu de la nuit, un endroit nommé *Messières* (Mézières). Il y avait là une méchante auberge; loin à la ronde, les maisons étaient rares. Nous fûmes reçus par une hôtessse; le logis n'avait qu'une pièce avec fenêtres, au rez-de-chaussée. Autour d'une longue table étaient assis des mendians et des paysans savoyards. Devant eux, des châtaignes rôties, du pain noir et de la piquette.

» Fuir ces lieux, nous l'eussions désiré, mais nous étions si trempés, il faisait si noir que le seul parti à prendre était de rester, quoique l'hôtessse déclarât qu'elle n'avait ni lit, ni écuries. Tant bien que mal, nous remisâmes nos chevaux dans une étable étroite et basse; ils demeurèrent toute la nuit scellés et bridés. Quant à nous, il fallut nous asseoir à côté de ces personnages, à mine suspecte, et nous contenter du même ordinaire. Nous eûmes bientôt vu à quelles gens nous avions à faire, car ils examinaient nos armes et nous rudoyaient malgré notre soin à ne pas leur en fournir l'occasion. Ils buvaient à force et ce fut en chancelant qu'ils allèrent se coucher. Ils ne tardèrent pas à s'endormir, de sorte que nous l'échappâmes belle, car ils avaient médié de nous faire un mauvais parti, comme nous l'apprirent, le lendemain, notre guide, qui passa la nuit avec eux sur la paille.

» Grande était notre inquiétude. Après avoir fermé les volets, nous poussâmes, devant la porte, un mauvais lit, puis, ayant posé nos rapières nues sur la table, nous restâmes à veiller ainsi jusqu'au jour. Jeune et

peu accoutumé aux aventures de voyage, j'éprouvais de la crainte et de la mauvaise humeur. Au bout de je ne sais combien d'heures, voyant ces gens en train de cuver leur vin (nous les entendions ronfler), Robert et Thomas décidèrent qu'il nous fallait sortir à tout hasard, prendre sans bruit nos montures et déguerpir. Nous avions payé notre souper. Nous écartâmes donc doucement le lit, et nous voilà dehors.

» Tous dormaient. Nous courrions à l'étable et enfourchons nos chevaux. A ce moment, arrive notre guide; il informe Robert (le seul de nous trois qui comprit le français) que les coquins ont complété d'aller de bonne heure nous attendre au milieu de la forêt; il était encore de très grand matin.

» Nous promîmes un bon pourboire au gars s'il nous faisait rejoindre la route de Lausanne par des sentiers de traverse; car nous pouvions craindre que ces détrousseurs ne s'embusquassent sur le chemin ordinaire.

» Enfin, après bien des tours et des détours, au moment où commençait le crépuscule, nous débouchâmes sur la grande route de Lausanne. Nous rendîmes grâce à Dieu. Vers midi, nous entrâmes en ville, mouillés jusqu'aux os et exténués de fatigue. Nos chevaux, qui n'avaient rien mangé depuis 24 heures, n'étaient pas en meilleurs état.

» Quand nous racontâmes les dangers que nous avions courus, on nous répondit qu'aucun de nous n'eût-il échappé, il n'y aurait rien eu là d'étonnant, car une bande, dont le chef s'appelait le Grand-Pierre, commettait alors dans le Jorat des assassinats multipliés.

LES BRIGANDS DU JORAT

Sous les évêques, le passage du Jorat offrait peu de sûreté pour les voyageurs. Favorisés par de vastes forêts, au sein desquelles ils trouvaient un asile assuré, les malfaiteurs échappaient aisément aux recherches de la justice. C'était pourtant l'un des passages les plus importants du pays. Il était traversé par la route qui reliait Genève et la France méridionale à Berne, à travers la riche vallée de la Broye. La conquête bernoise ne suffit pas pour rendre ce passage très sûr, car nous voyons, dans les *Registres du Conseil de Lausanne*, que le 6 novembre 1536, le sieur Rancy, ambassadeur du roi de France, arrivé à Lausanne, pria qu'on lui donnât une escorte de 24 hommes pour traverser le Jorat. Le conseil lui accorda l'escorte, avec deux conseillers pour la conduire et deux hérauts.

Vers 1550, malgré le gouvernement vigoureux de Berne, le Jorat n'était pas encore sûr. A cette date, le célèbre Félix Plater avait quitté Bâle, accompagné de deux amis, pour aller étudier la médecine à Montpellier. Ils cheminaient à cheval et à petites journées, selon l'usage du temps. Au mois d'octobre, ces voyageurs étaient arrivés au Jorat, par un temps de pluie bientôt suivi d'un brouillard épais, s'égarèrent dans la forêt.

« Nous ne souhaitions qu'une grange, nous dit Félix Plater, qu'un abri quelconque pour nous garantir de la pluie. Après avoir bien erré, nous parvinmes enfin à un

A ce moment, madame Isabelle B. fait signe au commandant que c'est prêt, c'est-à-dire que la salée fume et que le cochon de lait est à point. Alors le commandant d'arrondissement dit à B., sergent de piquettes :

« Réunissez vos courriers à pied et allez chercher les cartouches. »

Puis il commanda à la troupe : « Une heure de repos ! »

Nous remercions le correspondant qui a eu l'amabilité de nous envoyer les lignes qui précèdent. Il nous ferait un nouveau plaisir en nous donnant la description de la fin de la journée, c'est-à-dire du second acte d'une revue de l'époque.

Réd.

FAVEY ET GROGNUZ A YVERDON

XXIV

En quittant la cantine, [les deux convives, la mine enluminée et l'humour joyeuse, se donnèrent le bras,] allant au hasard de droite et de gauche autour des baraques, des carrousels] et des jeux de tous genres installés sur la place de fête.

Tout à coup, Grognuz, sous l'influence des vins généreux] du banquet, auxquels il avait fait largement honneur, ainsi que son beau-frère, se mit à chanter en festonnant.

J'ai un pied qui remue
Et l'autre qui ne va guère,
J'ai un pied qui remue
Et l'autre qui ne va plus.

Leur curieuse attitude attira bientôt l'attention de nombreux gamins. Ceux-ci les suivaient à distance en ricanant; puis, se rapprochant tout à coup, ils répétaient à gorge déployée :

J'ai un pied qui remue
Etc.

Favey, qui avait déjà essayé leurs railleries en revenant du stand, se retourna furieux : « Si je vous attrape, leur dit-il, je vous casse une tête ! »

Et tous de battre en retraite, pour revenir bientôt en tapinois et reprendre de plus belle :

J'ai un pied qui remue
Etc.

— Laissez-les, dit Grognuz, ne te mèle pas avec

Peu de temps après, celui-ci fut roué à Berne, et, entr'autres aveux, il déclara, que tout récemment, à Messières, il avait formé le projet d'occire des étudiants. »

A la fin du XVII^e siècle, notre historien Abraham Ruchat faillit aussi être victime des brigands du Jorat. Né à Grandcour, il avait eu pour nourrice une femme du voisinage de Carouge. Au mois de juillet 1696, Ruchat, qui était étudiant à Lausanne, venait de terminer ses examens et d'être promu à l'auditoire de philosophie. Pressé de jour des vacances, il s'acheminait, un après-midi, pour aller coucher chez ses parents Demière, à Moudon. Arrivé au Jorat, il est assailli par un violent orage. Trempé jusqu'aux os, il n'avait d'autre ressource que de s'acheminer, à la hâte, vers la maison hospitalière de sa nourrice, avec laquelle il avait toujours soutenu de bonnes relations. Là, malgré l'empressement qu'elle met à le réchauffer près d'un bon feu, il aperçoit, dans la tenue de celle-ci, un embarras mal dissimulé. Cet embarras augmente lorsque Ruchat, qui voyait la nuit s'approcher, demande à [son hôte] une gîte pour la nuit. Après quelques hésitations faciles à comprendre, elle lui dit qu'elle est la femme la plus malheureuse du monde; que son mari, autrefois travailleur, s'est complètement dérouté, que maintenant il est associé à une bande de brigands qui vont attendre sur les routes; que dans cette nuit même, il doit rentrer à la maison suivi peut-être de quelques-uns de ses compagnons et qu'il pourrait y avoir là quelque danger pour Ruchat. Elle conduit celui-ci dans une petite chambre voisine de la cuisine en lui recommandant expressément de faire semblant de dormir, quoi qu'il

cette cassibraille; y en a trop; c'en est tout sale par là... Viens, entrons là, on dit que c'est bien turieux à voir.

Sur le grand écrêteau de la baraque devant laquelle ils s'étaient arrêtés, on lisait :

Musée anatomique.

— A-t-on pas déjà ça vu par Paris ?

— Non, c'est nouveau. Le mossieu qui a diné à côté de moi m'a dit qu'il y avait là des gaillards en cire qui sont presque vivants, qu'on dirait qu'ils vont vous causer. Epi des autres qui sont fendus depuis le cou jusqu'au bas qu'on peut voir comme nous sommes faits en dedans, aussi bien que si on y était: le tueur, les poumons, le tuyau du souffle, tout.

— Tais-toi!... Eh bien allons-y.

— Eudrez, endrez, mesdames et messieurs, fenez voir le pli grand musée anatomique du monde, crait l'homme de la baraque.

— Combien ça coûte ? demande Favey.

— Cinquante centimes par personne.

— Vous n'êtes pas Vaudois, [vous, j'entends ça à l'accent.]

— Non, mossié, Wurtemberg.

— Ah ! ah !... du côté des Allemands... Tenez, voilà deux francs, rendez-moi... Laisse seulement, beau-frère, je paie pour les deusse.

Pendant ce petit entretien, [un moutard de huit à dix ans, leste comme un jeune chamois, s'était glissé derrière Grognuz. Il tire vivement le pan de son habit, et d'une voix perçante :

J'ai un pied qui remue...

A peine les deux amis avaient-ils eu le temps de se retourner que déjà le petit farceur était à cinquante pas.

Brusquement interloqué, Grognuz dit à l'homme du musée : « Pourriez-vous avaler ça, vous ? Voilà plus de demi-heure que cette vermine d'enfants est après nous... Est-ce permis de se moquer ainsi des grandes personnes ?... »

— Oh ! che gonnais ça, mossié. Cette matin, ils m'ont bercé mon toile, là-bas, du côté de la chemin.

— Savez-vous pas les assommer ! dit Favey, en serrant fièreusement sa canne.

— Fouï, mais faut pouvoir les trapper.

— Eh bien moi, s'ils y reviennent, j'en éterris quelques-uns... Je réponds pas d'un malheur, tant pis !

arrive, que, du reste, elle veillera sur lui.

Dans la soirée, le mari rentre, suivi de ses compagnons. La nourrice les reçoit auprès du feu et cherche à faire comprendre, par signes, à son mari, qu'elle a reçu un étranger et qu'il faut veiller à ce qu'il ne devine rien. Mais déjà des paroles compromettantes avaient été prononcées et les brigands alarmés se dirent à voix basse : « Ce serait nous perdre que de le laisser vivre, il faut nous débarrasser de ce témoin. » Après un court conciliabule, ils prennent la résolution de s'assurer si le jeune homme dort réellement. La nourrice les laisse faire, après avoir obtenu d'eux la promesse de ne pas attenter à ses jours. Une lanterne sourde est allumée et les brigands s'acheminent, nu-pieds, vers la chambrette où dormait Ruchat. Celui-ci dormait du plus profond sommeil. Un brigand, afin d'éprouver si le sommeil est feint ou réel, approche un grand couteau du cou de Ruchat, dans l'attitude d'un homme prêt à frapper. Ruchat subit cette terrible épreuve sans sourciller. Sa vie est sauve et les brigands rassurés.

Le lendemain, Ruchat remercie avec effusion sa bonne nourrice et, à l'instance de celle-ci, il promit de garder le silence. Sans cela, disait la bonne femme, je serais perdue. Ruchat tint religieusement cette promesse. Le mari de la nourrice périt sur la route à Vidy, en 1702; sa femme ne tarda pas à mourir et c'est seulement après leur mort que Ruchat raconta à ses amis de Moudon les dangers qu'il avait courus.

Quelques années après cette aventure, en 1702, le gouvernement bernois mit enfin la main sur les brigands du Jorat. Vingt-trois de ces malheureux furent roués vifs à Vidy, depuis le 2 octobre 1702 au 30 avril 1703.

Arrivés à l'entrée d'un des couloirs du musée, Favey et Grognuz se trouvent en face d'un Turc à forte barbe qui tire un poignard de sa ceinture, avec le geste d'un brigand qui va les frapper.

Ils reculent et demandent à un employé :

— Dites donc, il n'est pas en cire, le gaillard ! qu'est-ce qu'il nous veut ?... C'est qu'il n'a pas l'air tant commode, venez voir avec nous.

— Bassez, bassez toujours, messié, fait pas di mal.

A ce moment, par un mécanisme fort ingénieux, le poignard rentra sous la ceinture.

Nos visiteurs, remis de cette émotion, qui amusa beaucoup les personnes présentes, passèrent plus loin et s'arrêtèrent longtemps devant une figure représentant Napoléon I^r à l'agonie.

Près du lit, un médecin et quelques compagnons d'infortune.

Les traits du prisonnier de Sainte-Hélène étaient si fidèlement reproduits, le mouvement respiratoire d'un homme luttant contre la mort, si naturel, que ce triste tableau faisait toujours une vive impression sur le public.

Favey et Grognuz ne parlèrent qu'à demi-voix, absolument comme s'ils avaient été en présence de la réalité et sous la crainte de troubler les derniers moments de Napoléon, dont ils avaient lu et relu l'histoire avec avidité, dans les longues soirées d'hiver.

— On ne peut pas se fidiurer, dit Favey, qu'un empereur puisse mourir comme ça,

— Il est pourtant bien mort, répond Grognuz; tu sais que nous avons vu son tombeau à Paris.

— Alors... Quel quartier de marbre ils lui ont mis dessus... Te rappelles-tu ?

— Tais-toi, ça fait mal d'y penser... C'est égal, il a fait voir du pays à ceux qui l'ont vauti... Allons plus loin, j'aime pas voir souffrir le monde.

Une pièce anatomique, représentant l'intérieur du corps humain, attira leurs regards.

— Brrrou ! fit Favey, ça n'est pas beau à voir. On est fait presque comme les bêtes.

— La même chose. Mais je n'aime pas regarder ça non plus. Filons.

— Si tu veux; allons seulement vite voir ce qu'il y a là-bas au fond où il y a si tellement de monde.

Ce qui attirait la foule en cet endroit était une

Au mois de juillet suivant, leurs corps étaient encore suspendus à la potence de Vidy, d'où ils empestaient les campagnes voisines. Les fermiers supplièrent le gouvernement bernois d'ordonner que ces corps fussent consumés par le feu, ce qui leur fut accordé.

L'association de ces malfaiteurs, composée de 30 à 40 individus, s'était organisée comme suit : Dans une nuit fixée d'avance, elle fut réunie au milieu d'un bois, près de Vucherens. Là, chacun raconta les meurtres auxquels il avait assisté et reçut une partie de l'argent provenant des dépouilles. Les brigands jurèrent, par le *Diable* et par le *Chancré*, de ne jamais se dénoncer. Ils se divisaient en trois bandes. La première attendait sur la route de Moudon à Lausanne; la seconde avait son rendez-vous autour de Ste-Catherine; elle attendait à Planche-Michoud, à Moille-d'Avena et près de la forge, au Chalet-à-Gobet. La troisième s'en allait attendre vers Romont et Fribourg. Chacun des complices donnait, à son tour, le premier coup, et recevait aussi plus que les autres dans le partage des dépouilles. Ils n'allaien jamais qu'au nombre de sept ou huit au moins. Dans une expédition du côté de Romont, ils étaient dix-neuf. Ils tuaient presque toujours leurs victimes. Nous ne connaissons à cette règle que deux exceptions, l'une est celle d'une jeune fille et l'autre d'un vieillard père de huit enfants, qui se recommanda à leur pitié et prêta le serment de ne rien dire.

Ces larbins tuaient pour le profit le plus minime. Dans le partage des dépouilles, le lot de chacun n'est le plus souvent, que de 4 à 8 baches; rarement il s'élève à un écu. Jamais, dans aucune rencontre, ils n'avaient employé les armes à feu; ils tuaient avec de gros bâ-

autre figure mécanique représentant une charmante jeune fille qu'un boa constrictor étreignait de ses puissants anneaux. L'enfant se débattait dans d'horribles convulsions.

— Cette rosse de bête, comme elle s'entortille autour de cette pauvre boëbe ! fit Grognuz avec indignation. Filons, je te dis, j'en ai assez de tes affaires en cire qu'on ne sait pas si c'est vivant ou si c'est fabriqué.

— Eh bien, messieurs, êtes-vous contents ? leur demanda le Wurtembergeois qu'ils retrouvèrent à la sortie.

— Oui, c'est intéressant si vous voulez, répond Grognuz, mais ça vous donne la peau de poule. On est tout content d'aller boire un demi-là-dessus. En êtes-vous !

— Mossié ?...

— Venez-vous prendre un verre avec nous ?

— Pougre ! je foudrais bien, mais le badron il patine pas !... C'est tomâche.

— Dans ce cas, à une autre fois. A la revoyance.

— Adieu.

(A suivre.)

La conferta, lo lão et la trombone.

Qu'est-ce onco cein po dão terratchu : la *conferta* ? se vont derè lè dzouvenès dzeins que n'ont pas vitiu dão temps dái batz, dái brabants, dè l'émena, dè la copa, dái tserri à tcherdu, dái gros pompons et dái pétairus à bassinet. Eh bin, lo lão vé derè.

Dein lo temps, iò n'avai [per tsi no dái z'or, dái lão et autres bêtés maufaseintés, s'on ein tiavè iena à qu'on l'accrotséy] ein vià, on la promenavè, sâi à pi, sâi su onna lotta per tot lo veladzo et dein lè z'einverons, et tsacon baillivè on crutz, onna demi-batz à mémameint on batz po récompeinsâ cé qu'avai débarrassi lo distrit de na crouë bête. Eh bin, l'est ciñ qu'on appela : allâ démandâ la conferta. On la démandâvè mémameint po lè renâ, lè bounosés, lè fouinnès et lè petou, clliâo rupians dè dzenehlîres ; mà quand bin n'ein onco dè clliâo pouetès bêtés, qu'on escofiyè quand on lè z'accrotsé, crayo que la mouâda d'allâ démandâ la conferta a botisi.

tons ou des pieux.

Le gouvernement de Berne s'émut d'un tel état de choses et prit immédiatement des mesures pour y remédier. Le versant S.-E. de la montagne du Chalet-à-Gobet avait fourni un ample contingent aux malfaiteurs. LL. EE., en 1702, appellèrent à desservir l'église de Savigny un homme éminent. C'était spectable Jean-Pierre Loys, fils de n. Gamaliel Loys, seigneur de Correvon. Né le 22 février 1669, il avait étudié à Lausanne, puis avait servi comme ministre de camp en France et en Flandre. On raconte qu'il exerçait une surveillance attentive sur toutes les maisons mal famées de sa paroisse. Dans la soirée et dans la nuit, il allait frapper à la fenêtre et faisait l'appel des hommes de la maison. Son langage était le patois; on n'aurait pas compris le français. Hé Djan-Pierro, es-to quie? demandait le pasteur. Et quand il avait entendu la voix de Jean-Pierre, d'Isaac ou de tel autre, il passait à une autre maison. Au milieu d'une veillée, faisant ainsi l'inspection d'une maison, il ne trouva à la cuisine qu'un jeune garçon, auquel il demanda : « Où est ton père ? » L'enfant répond qu'il vient de sortir avec deux autres hommes qui sont venus le chercher pour aller attendre. Aussitôt le pasteur, qui n'écoutait que son zèle, après s'être informé de la direction qu'ils avaient prise, s'élança à leur poursuite et parvint à les ramener, après une sérieuse exhortation. Cependant, ce digne pasteur n'aurait pu suffire à sa tâche si le gouvernement n'était venu à son aide. Des écoles furent créées dans la contrée et, par de sages mesures, la civilisation y pénétra peu à peu. (MARTIGNIER et DE CROUZAZ.)

On gaillâ dè pè Mourtsi qu'avai vu dâi tracès dè lão su la nâi et que s'étai apêcu que cé lão vegnâi roudâ tot avau, s'ein va, on dzo, crosâ onna foussa derrâi on adze, iò l'avai vu que la bête avai passâ, et recouvrâ le crâo avoué dâi brantsès dè dè et dè câodra. Adon ye pousè per dessus dâi débris dè boués et dè boutsiés et s'ein va.

Cein que l'avai peinsâ, arrevâ. Aotré la né, lo lão qu'avai fin naz, s'aminé perquie et quand cheint la boustifaille, s'approutse tot balameint et crac ! châoté dessus; mà lo rupian eïnfoncè lè brantsès et sè va étaidrè lè quattro fai ein l'ai ào fond dè la foussa, que ma fai adieu po poâi frou. L'eut bio coudi s'eimbriyi po châotâ lo contr'amont, motta ! l'étai trâo prévonda.

Lo delon matin, lo gaillâ qu'avai teindu lo pidzo va vairè; mà, ein approtseint, l'out onna chetta dâo tonaire dein lo crâo; lài seimblâvè qu'on dzapâvè, qu'on ranquemellâvè, qu'on trompettâvè, qu'on tchurlâvè lè dedein, et l'avai on bocon la grulettâ; mà coumeint l'étai on bon luron et que l'avai on bon dordon niolu, s'approutsè, et que vâi-te ? A n'on bet dè la foussa lo lão que fasai dâi sicilliârâs dâo diablio et à l'autre bet on musicârè que trompettâvè qu'on sorcier dein onna trombone, que cein épôairivè lo lão, po cein que cein lâi fasai mau ài deints et que cein lo fasai pliorâ coumeint on danâ. Cé trombonârè, que vegnâi dè djuï pè Molleins po lè semessâs dè la felhie ào syndico, et qu'étai on pou blier, avai volliu passâ ào drâi po sè reinârâ à l'hotâ et rebedoulâ dein lo crâo iò lo lão étai dza, et coumeint savai que la musiqua einlié lè deints à clliâo bêtès, tot coumeint quand on medzâ dâi pomès que ne sont pas onco màoress, sè mette à pétâ dein sa trombone, que cein fasai criâ miséricorde ào lão qu'avai onna poâire dè la metsance dè cé uti et que ne botsivè pas dè tchurlâ, tandi que lo musicârè, qu'étai asse épouâiri què lo lão, s'escormantisvè dè turlututa po teni lo lão ein respect, et l'est cein que fasai la chetta que lo gaillâ dè Mourtsi oïessâi.

Quand ve cein qu'ein irè et que lo trombonier lâi eut racontâ coumeint l'affrèr étai z'u, ye dit ào musicârè d'efinfât lo gros bet dè se n'instrumeint su la tête dâo lão, coumeint on bouet dè né, que cein fe férè dâi sicilliârâs ào pourro lão, que l'est bin lo premi iadzo qu'on a z'o z'u vu djuï de la trombone pè lo gros bet. On iadzo que l'a z'u la tête dein l'instrumeint et que ne put pas moodrè, lè dou gaillâ ein euront bintout façon et l'ertiront su pliae.

Cé dè Mourtsi allâ démandâ la conferta, que lâi rapportâ veinglè-dou batz et trâi crutz ; baillâ cinq batz ào musicârè po décabossi la trombone, qu'avai on bocon souffai, et lài restâ dize-sa batz et trâi crutz po passâ lo bounan.

Précautions prises en vue du retour d'Arton.

Voici les dispositions arrêtées par M. le préfet de police pour s'assurer du parfait silence d'Arton pendant son transfert.

1^e Une délégation des sourds-muets, de Paris, se rendra, la veille du départ, à la prison d'Holloway et, à partir de ce moment, remplacera, auprès de l'illustre prisonnier, les gardiens habituels de l'établissement pénitentiaire.

Afin d'empêcher que, le cas échéant, l'un des sourds-muets requis pour cette délicate opération communiquât par signes avec quelqu'un, les nouveaux gardes-du-corps d'Arton auront tous les mains attachées derrière le dos.

Arton, baillonné et ligoté, sera placé dans une malle obligeamment prêtée par S. M. la reine Victoria, et qui n'est autre, dit-on, que la très célèbre malle des Indes : des trous pratiqués dans le couvercle donneront au captif l'air nécessaire, pendant qu'une boîte à musique posée

à côté de lui jouera, au cours du trajet, l'air : « Ne parle pas, Rose, je t'en supplie, » et la cantilène d'Haydée : « A Venise, sachez vous faire ».

La malle contenant la dépouille vivante d'Arton sera elle-même placée dans un wagon spécial, scellé et plombé, sur lequel on écrira à la craie la traditionnelle inscription : « A désinfecter. »

À l'arrivée à Paris, un agent de la sûreté qui ressemble à Arton au point qu'il a failli plusieurs fois s'arrêter lui-même, descendra d'un compartiment de seconde classe entre deux gendarmes. Pour mieux donner le change au public, le pseudo corrupteur sera immédiatement entouré par cent-quatre personnages (tous appartenant aux brigades des recherches), qui chercheront à lui parler, malgré les injonctions apparentes de la maréchaussée.

Pendant ce temps, la malle « des Indes » retirée du wagon scellé sera transportée dans une de ces voitures dont la couleur brune est à elle toute seule un programme et qui portera écrit en grosses lettres ces mots : Compagnie Richer, Lesage et Cie. Le véhicule et son chargement fileront droit sur la préfecture.

On pense que ces précautions suffiront pour éviter toute indiscreté et tout scandale.

(La France.)

D. BONNAUD.

Beaux jours d'hiver. — On nous écrit de Glion qu'on trouve facilement, aux environs de cette localité, de petites fleurettes qui s'épanouissent à la température exceptionnellement douce dont nous jouissons depuis nombre de jours déjà. La lettre de notre correspondant est accompagnée de marguerites, de violettes et de soldanelles.

Il nous signale un fait vraiment remarquable. Le 1^{er} janvier, quelques personnes se sont installées sur la terrasse de l'*Hôtel du Midi* et y ont diné en plein soleil, comme on le ferait au mois de mai. Le temps était superbe, au point de faire oublier complètement la saison où nous sommes.

M. Scheler et ses artistes. — Bien que nous n'ayons pas été conviés comme nos confrères de la presse à la charmante fête offerte par M. Scheler à ses artistes, nous n'en avons pas lu avec moins de plaisir et d'intérêt le compte rendu. Cette fête, d'un caractère tout particulier, donnée sur la scène même, est unique dans les annales de notre théâtre. Elle est pour nous une nouvelle preuve des excellents rapports qui existent entre M. Scheler et le personnel de la troupe; elle témoigne d'une direction très qualifiée et d'une administration correcte.

D'un autre côté, les paroles bienveillantes adressées en cette circonstance, à notre directeur par un des rédacteurs du *Nouvelliste*, l'ont suffisamment convaincu qu'il peut compter sur l'appui de la presse lausannoise et la sympathie de tous les amis du théâtre.

Puisse cet heureux état de choses se continuer.

Bonne recette pour les gaufres. — Pour un kilo de farine, prenez 250 grammes de beurre frais; 75 gr. de saindoux; 75 gr. de beurre cuit; 3/4 litre d'eau froide; une bonne écorce de citron hachée très fin; 2 cuillerées à café d'eau de cerises; autant d'eau de fleurs d'oranger, autant de sel fin et 500 grammes de sucre fin. Faites fondre un peu de beurre, pétrissez bien le tout et mettez au frais jusqu'au lendemain.

THÉÂTRE. — La direction du théâtre nous annonce pour demain une soirée des plus attrayantes : **Le maître de forges**, comédie dramatique en cinq actes, généralement redemandée, et **Coquin de printemps**, comédie-vaudeville en quatre actes.

Jeudi, 16 janvier, troisième soirée classique : **Le malade imaginaire**, de Molière, suivi de la **Cérémonie burlesque**.

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.